



L'engagement des professionnels du médicament :
pharmaciens d'officine, grossistes-répartiteurs, industriels pour
la récupération et la valorisation des Médicaments Non Utilisés.

Juillet 2023

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets à MAYOTTE

Table des matières

A.	Présentation de Mayotte	2
B.	Gestion des déchets à Mayotte.....	4
C.	Présentation CYCLAMED	5
D.	Contexte règlementaire des MNU	6
E.	Dispositif CYCLAMED à Mayotte	6
1.	Mise en place.....	6
2.	Les parties prenantes & leurs rôles.....	7
a.	Facilitateur CYCLAMED.....	7
b.	Pharmacies d’officine & points de collecte.....	7
c.	Grossistes-répartiteurs.....	8
d.	Prestataires de collecte	10
e.	Unité de Valorisation Energétique	11
f.	Solutions de valorisation locales	11
F.	Gouvernance et Eco-organismes.....	11
G.	Prévention et gestion des MNU	12
1.	Prévention des MNU générés	12
2.	Gestion des MNU - Chiffres clés.....	13
a.	Quantité de médicaments mise sur le marché	13
b.	Gisement évalué.....	14
c.	Collecte CYCLAMED	15
H.	Evolution du gisement et de la collecte des MNU	16
I.	Objectifs	18
J.	Actions de communication.....	19
1.	Messages pour le grand public.....	19
2.	De 2023 à 2025 : Continuité des actions engagées.....	25
3.	En prévision	26
4.	En complément	26
K.	Annexes	27

A. Présentation de Mayotte

Mayotte est un archipel situé dans le canal du Mozambique à l'ouest de l'océan Indien, à l'est de l'Afrique, dans l'hémisphère sud.

Mayotte se compose de deux îles principales, Mahoré ou Grande-Terre (363 km²) et Pamanzi ou Petite-Terre (11 km²) et un certain nombre d'îlots. Le territoire complet de Mayotte couvre 374 km².

L'archipel est d'origine volcanique. Il se trouve à l'intérieur d'un immense lagon, l'un des plus grands du monde (environ 1500 km²), délimité par un récif de corail, d'une longueur de 155 km.

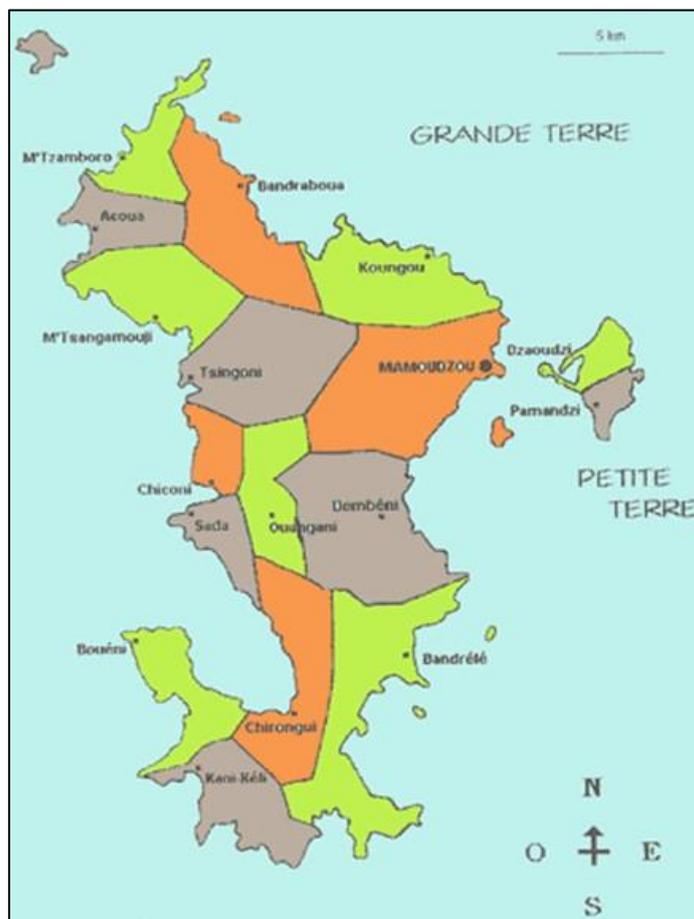
Plusieurs volcans sont à l'origine de la formation de ces îles voisines de l'océan Indien. L'île de Grande-Terre est la plus ancienne, formée il y a environ 8 millions d'années : c'est la plus ancienne île de toutes les Comores. Ces volcans sont aujourd'hui éteints, mais encore visibles à Mayotte : en Petite-Terre, le célèbre cratère de Dzaoudzi est aujourd'hui occupé par un lac, le lac Dziani. En Grande-Terre, le Cirque Cavani est également un ancien cratère.

La population mahoraise est issue du métissage et de l'immigration : la plupart des habitants sont d'origine swahilie, bantoue et malgache. La communauté hindoue y est également importante. Un tiers de la population mahoraise est d'origine comorienne, dont 80% sont en situation illégale. Les flux d'immigration clandestine en provenance de l'archipel des Comores sont alimentés par l'écart de richesse qui existe entre Mayotte et les Comores.

La société mahoraise est dite matriarcale.

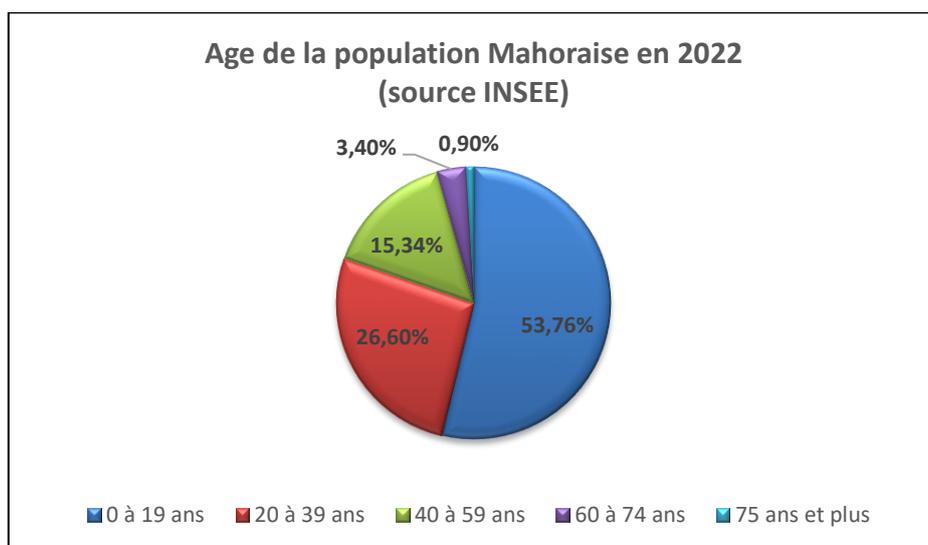
Le français est la langue officielle mais est moins utilisé que le shimaoré (d'origine swahilie) et que le shiboushi (d'origine malgache), qui sont d'usage courant.

Mamoudzou, Koungou et les deux communes de la Petite-Terre, au nord-est du département de Mayotte, concentrent la moitié de la population. Capitale économique du département, Mamoudzou est la commune la plus peuplée, suivie par la commune voisine de Koungou.



Source : Alternatives économiques

Depuis 2012, la croissance de la population mahoraise est particulièrement dynamique (+ 3,8 % par an en moyenne). Elle est principalement portée par un fort excédent des naissances sur les décès. En 2021, avec 4,6 enfants par femme, la fécondité à Mayotte augmente et dépasse toujours largement la moyenne métropolitaine. La population reste bien plus jeune qu'ailleurs en France : l'âge moyen est de 23 ans (contre 41 ans en métropole).



Le niveau de vie médian des habitants de Mayotte est sept fois plus faible qu'au niveau national. Conséquence de flux migratoires importants, une grande partie de la population vit avec très peu de ressources : 77 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté national, soit cinq fois plus qu'en métropole.

En 2022, selon l'INSEE, 299 022 personnes vivent à Mayotte avec une très forte densité de population qui est d'environ 780 habitants par km² comparé à l'hexagone avec 121 habitants par km².

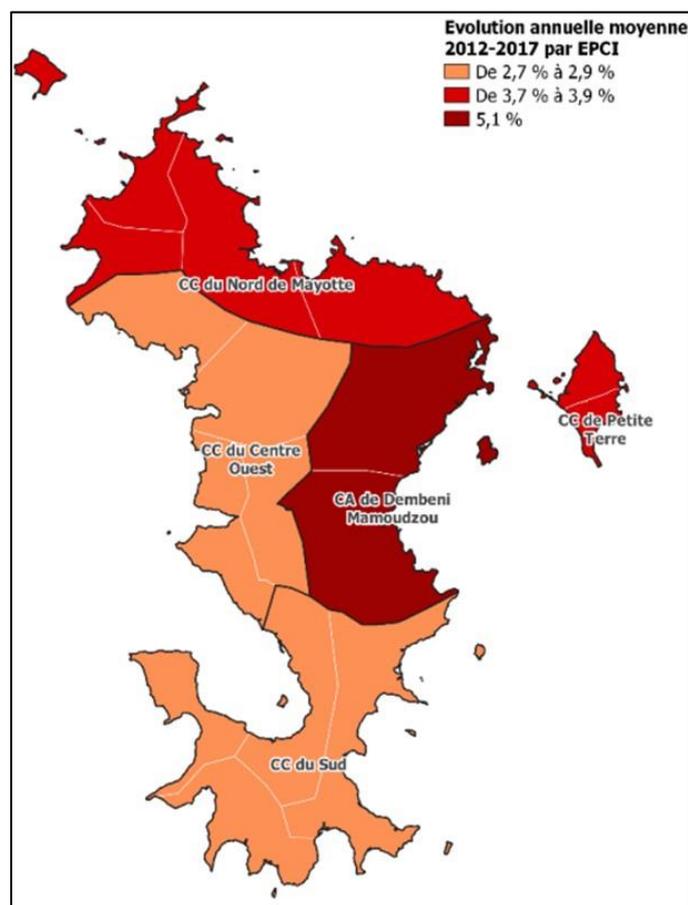
La surpopulation est évidente si l'on tient compte du fait qu'une grande partie de la surface de l'archipel est incultivable.

B. Gestion des déchets à Mayotte

Mayotte est un département français (depuis 2011) situé dans la région Mayotte. Ce département est une collectivité à statut particulier depuis le 31 mars 2011. Il n'y pas de conseil régional à Mayotte.

Sur l'île de Mayotte, les 17 communes se sont regroupées en 5 EPCI :

EPCI	COMMUNES
Communauté d'Agglomération de Dombéni - CADEMA	Mamoudzou, Dombéni
Communauté de Communes de Petite-terre - CCPT	Dzaoudzi-Labattoir, Pamandzi
Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte - CAGNM	Koungou, Bandraboua, Mtsamboro, Acoua
Communauté de Communes du Sud - CC Sud	Bandrélé, Chirongui, Bouéni, Kani Kéli
Communauté de Communes du Centre-Ouest - 3CO	Tsingoni, Mtsangamouji, Chiconi, Ouangani, Sada



Source : HCFEA – évolution annuelle moyenne de la population par EPCI

La CADEMA a délégué sa compétence collective à un prestataire privé.

Le SIDEVAM 976, syndicat mixte créé le 28 janvier 2014 par arrêté préfectoral n° 2014/1068, regroupe les 5 EPCI du territoire de Mayotte. Il assure en régie la collecte des déchets de la CAGNM, 3CO, CCSud et CCPT.

Le SIDEVAM a la compétence traitement de la totalité du département de Mayotte.

Selon le rapport sénatorial de décembre 2022, il n'existe aucune déchetterie, ni centre de tri, ni unité de valorisation énergétique à Mayotte. Les anciennes décharges illégales ont fermé en 2014 et la nouvelle installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Dzoumogné, aux normes, accueille les déchets non dangereux (hors emballages ménagers) collectés de l'île. Conçue pour réceptionner 30 années de déchets, elle se remplit plus vite que prévu et pourrait être saturée dans 15 ans.

C. Présentation CYCLAMED

CYCLAMED est une association de loi 1901, agréée par l'Etat pour la collecte et la valorisation énergétique des Médicaments Non Utilisés - MNU retournés par les patients dans les pharmacies d'officine.

L'éco-organisme est financé à 100% par les industries pharmaceutiques dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur, selon le Décret n°2009-718 du 17/6/2009.

Ainsi, CYCLAMED n'a pas de lien direct avec les collectivités, ni en termes de financement, ni d'organisation opérationnelle.

Cependant, il est effectué des opérations de communication en lien avec les collectivités, notamment en sensibilisant les animateurs du tri au dispositif CYCLAMED, lors de manifestations locales, affichage dans les déchèteries, etc.

D. Contexte réglementaire des MNU

La circulaire n° 93-37 du 24/03/93 précise le caractère NON DANGEREUX des MNU : Les MNU sont considérés comme des **Déchets Non Dangereux** et sont assimilés aux Ordures Ménagères. Leur code **CED** est le **20 01 32**.

L'article R. 4211-27 du Code de la Santé Publique modifié par Décret n°2020-1725 du 29 décembre 2020 – art. 11 : les MNU sont détruits **uniquement** par **incinération avec valorisation énergétique** dans le respect de la réglementation en vigueur.

E. Dispositif CYCLAMED à Mayotte

1. Mise en place

Le dispositif CYCLAMED a été mis en place à Mayotte en 2015.

En novembre 2022, CYCLAMED s'est déplacé à Mayotte afin de rencontrer l'ensemble des parties prenantes de son dispositif et identifier les leviers pour améliorer la collecte sur ce territoire.

Lors de son déplacement, CYCLAMED a pu de visu, constater la forte insécurité qui règne régulièrement sur le territoire mahorais car celui-ci a eu lieu au début d'émeutes, ce qui probablement peut avoir un impact sur le retour des médicaments non utilisés, qui deviennent alors des denrées précieuses pour les populations locales, qui les garde par devers elle.

CYCLAMED considère ce territoire comme prioritaire.

2. Les parties prenantes & leurs rôles

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des parties prenantes à Mayotte :

Mayotte	
Grossistes-Répartiteurs ¹	COPHARMAY
	UBIPHARM
Nombre de Pharmacies d'Officine	25
Prestataire en charge de l'emportage du conteneur maritime et de son export avec une compagnie maritime vers l'Hexagone	STAR MAYOTTE
Prestataire en charge de la réception du conteneur maritime au Havre et de son acheminement à l'UVE	SUEZ NORMANDIE
UVE	SMEDAR – GRAND QUEVILLY
Facilitateur	MAORE TERRITOIRES

Nota Bene : afin de garantir la traçabilité des MNU, chaque export de réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU, est accompagné par un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) propre à CYCLAMED, rempli et signé par les différentes parties prenantes concernées. Un travail est en cours afin de passer sur une dématérialisation de ces BSD via la solution d'état Trackdéchets.

a. Facilitateur CYCLAMED

CYCLAMED a fait appel à l'entreprise Maoré Territoires, afin de représenter l'éco-organisme sur le territoire de Mayotte depuis 2022. Son rôle est :

- D'assurer le suivi opérationnel de la filière ;
- De représenter l'éco-organisme auprès des instances locales ;
- Sensibiliser le grand public et les parties prenantes au dispositif.

b. Pharmacies d'officine & points de collecte

Il existe 25 pharmacies d'officine² sur le territoire de Mayotte. Ces dernières ont l'obligation depuis 2007³ de récupérer les Médicaments Non Utilisés (MNU) de leur patientèle, qu'elles disposent dans les réceptacles de collecte CYCLAMED vides depuis 2015 - mis à leur disposition gratuitement via leurs grossistes-répartiteurs. Elles ont un rôle essentiel de sensibilisation des particuliers au retour des MNU dans les officines tout en communiquant auprès d'eux les consignes CYCLAMED de tri affiné (retrait des

¹ Grossiste-répartiteur : entité pharmaceutique, qui fait le lien entre les entreprises du médicament et les pharmacies d'officine / livraison journalières des commandes des pharmacies en produits pharmaceutiques

² Source : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens – année 2022

³ Loi n°2007-248, J.O. du 27/2/2007 et décret d'application n°2009-718 du 17/6/2009

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

conditionnements primaires totalement vides, des étuis et des notices avant de les rapporter).

CYCLAMED met à disposition des officines des affiches afin de les aider à :

- Communiquer auprès de leur patientèle sur le retour des MNU en officine (annexe 1);
- Sensibiliser l'équipe officinale aux produits autorisés dans les réceptacles de collecte CYCLAMED (annexe 2);
- Sensibiliser l'équipe officinale sur la tenue des réceptacles de collecte CYCLAMED (annexe 3);
- Diffuser « hors pharmacie » pour les collectivités locales, associations, milieux scolaires... (annexe 4);
- Donner les 10 conseils pour bien ranger son armoire à pharmacie (annexe 5).

Les pharmaciens d'officine et leurs équipes étant un maillon essentiel de notre dispositif (premier vecteur de communication depuis 2020 devant la télévision désormais), CYCLAMED conduit annuellement des actions de sensibilisation et d'information auprès d'eux de manière systématique.

Le territoire mahorais est très spécifique et ne ressemble en rien aux autres territoires d'outre-mer. Une partie de la population n'étant pas recensée et n'ayant pas accès aux soins, CYCLAMED mène une réflexion sur d'autres alternatives afin d'améliorer la transmission de l'information sur le retour des MNU dans les officines ainsi que la collecte de ces derniers.

En 2023, un partenariat avec l'ensemble des infirmiers libéraux est en cours de construction concernant la possibilité pour ces derniers de sensibiliser les patients au retour des MNU et procéder à une collecte des MNU à domicile de leurs patients pour les retourner dans les pharmacies d'officine.

D'autres réflexions sont en cours, notamment s'appuyer sur le réseau des Centres Communaux d'Action Sociale - CCAS comme partenaires afin de sensibiliser le grand public et améliorer la collecte.

c. Grossistes-répartiteurs

CYCLAMED a contractualisé avec 2 grossistes-répartiteurs (GR) sur Mayotte :

- COPHARMAY : 49 Zone NEL, Mayotte
- UBIPHARM : Zone Industrielle Vallée 3, 97600 Koungou

Ils ont pour rôle d'assurer :

- La distribution des réceptacles de collecte CYCLAMED vides auprès des officines demandeuses (tous les ans, CYCLAMED dote gracieusement les GR en réceptacles de collecte vides, selon les besoins des officinaux du territoire);

- La récupération, en officine, des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU des patients et leur acheminement pour le stockage dans un conteneur-benne sécurisé⁴, installé sur le site du transitaire STAR Mayotte, en vue de leur élimination dans une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) en hexagone.

Comme mentionné ci-dessus, CYCLAMED a rencontré l'ensemble de ses grossistes-répartiteurs à Mayotte en novembre 2022. Ces rencontres ont été l'occasion de réaliser les visites qualité sur les sites des 2 grossistes-répartiteurs afin de de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif, d'évaluer le respect des consignes CYCLAMED et de recueillir les difficultés rencontrées par ces derniers. Il en ressort que tout était conforme chez ces 2 grossistes. Ces visites qualité seront réalisées tous les ans.

Focus réceptacles de collecte CYCLAMED :

Dans le nouveau cahier des charges d'appel d'offre des fournisseurs de réceptacles de collecte CYCLAMED, il a été demandé expressément de maintenir les caractéristiques techniques de ces derniers répondant à la norme DASRI NF X 30 507, bien que non obligatoire puisque les MNU sont considérés comme des déchets non dangereux, car ces contenants sont adaptés aux spécificités et contraintes liées aux conditions climatiques du territoire mahorais.

Ci-dessous les caractéristiques des réceptacles de collecte imposés dans le cahier des charges de notre appel d'offre : le réceptacle de collecte doit :

- Être fabriqué en Europe à partir de matériaux de provenance européenne
- Être empilable jusqu'à 4 rangées en hauteur sans s'affaisser ni s'abîmer
- Être résistant à l'humidité sans s'affaisser ni s'abîmer. La fabrication du réceptacle de collecte doit prendre en compte le taux d'humidité très élevé dans les territoires des DROM-COM. Ce dernier doit garder, autant que faire se peut, les mêmes caractéristiques techniques exigées par le Client
- Être facilement pris en main et porté en toute sécurité
- Être très résistant et étanche au vu de la nature des déchets récupérés dans ces réceptacles
- Avoir un système de fermeture très résistant sécurisant ainsi le contenu
- Pouvoir se monter très facilement : indication des étapes de montage du réceptacle
- Pouvoir recevoir un marquage d'identification
- Il devra être homologué emballage de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) selon la norme NF X 30-507
- Dimension extérieure (mm) : 360 x 328 x 516 (723 poignées ouvertes)
- Dimension intérieure (mm) : 350 x 315 x 510
- Volume utile (L) : 58 (60 L en extérieur)
- Poids à vide (kg) : 0,733

⁴ Fermé et cadenassé, mis à disposition des Grossistes-Répartiteurs gratuitement par CYCLAMED.

d. Prestataires de collecte

Deux transitaires, un sur Mayotte (STAR Mayotte) et un en hexagone (SUEZ Normandie) agissent pour notre compte.

STAR Mayotte se charge d'empoter directement les réceptacles de collecte pleins récupérés auprès des GR dans le conteneur maritime situé sur son site (Zae Vallée 3, 97600 Koungou) et de l'export de ce dernier vers l'hexagone via une compagnie maritime en vue d'une valorisation énergétique des réceptacles de collecte.

Arrivé en hexagone, SUEZ Normandie a la charge du dédouanement du conteneur maritime et est acheminé vers l'UVE SMEDAR en Normandie.

Focus difficultés d'exportation & solutions de stockage en 2021 et 2022 :

Depuis 2021, toutes les filières REP ont rencontré de grandes problématiques de retour des déchets en hexagone, notamment de La Réunion et plus particulièrement de Mayotte, dues principalement au refus des compagnies maritimes d'exporter certains types de déchets (tels que les déchets dangereux, plastiques, etc.) en raison du durcissement de la réglementation, de la politique RSE des compagnies et de la pénurie de conteneurs maritimes.

Ces problématiques rencontrées, ont eu comme conséquence un arrêt total des exports des MNU depuis l'été 2021, dû à l'embolisation du site de STAR Mayotte en déchets dangereux, rendant l'accessibilité physique au conteneur-benne CYCLAMED impossible. La résolution de ces difficultés a nécessité l'intervention d'une multitude d'acteurs tels que la DREAL, l'ADEME, les ministères, etc. sur un temps très long de négociation, afin de pouvoir procéder à l'exportation des déchets dangereux en priorité, rendant ainsi accessible le conteneur CYCLAMED qui a son tour a pu être envoyé en hexagone en novembre 2022.

En attendant cet export, CYCLAMED a dû s'organiser en louant 2 box sécurisés en 2021 puis 3 en 2022 (5 au total) afin d'offrir une solution temporaire de stockage à ses deux grossistes-répartiteurs qui continuaient de récupérer des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU auprès de leurs clients officinaux.

Par sécurité et malgré la reprise des exports de ce territoire vers l'hexagone, CYCLAMED maintient la location d'un box en parallèle pendant au moins un an, si la situation venait à se compliquer à nouveau.

Avec son facilitateur, CYCLAMED poursuit sa recherche d'autres solutions de stockage plus adaptées (centre de regroupement ou conteneur sur site clôturé et gardienné) et mène une veille sur le projet d'extension du site de STAR Mayotte ainsi que sur la plateforme multi-filières du SIDEVAM (voir \$F.b.).

e. Unité de Valorisation Energétique

SMEDAR est l'UVE en charge de la valorisation énergétique des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU en provenance de Mayotte.

f. Solutions de valorisation locales

Conformément à la loi AGEC et au principe de proximité, CYCLAMED est en recherche permanence de solutions de valorisation locales ou de proximité des MNU des mahorais.

En raison des différents projets d'installation d'unités d'incinération à base de CSR⁵ sur les territoires ultra-marins, CYCLAMED souhaite lancer une étude de faisabilité afin de connaître la possibilité d'utiliser les MNU en tant que CSR.

Deux étapes sont nécessaires afin d'atteindre cet objectif :

- 1) Déterminer le PCI⁶ des MNU ainsi que les émanations de potentiels polluants dans les fumées et les cendres (chlore, métaux, etc.) : fin 2022, CYCLAMED a réalisé avec l'INERIS⁷ cette étude expérimentale approfondie, reproduisant les mêmes conditions d'un four d'incinérateur ;
- 2) Lancement en 2024 de l'étude de faisabilité pour l'utilisation des MNU en tant que CSR avec le bureau d'étude Inddigo.

Avec son facilitateur, dès 2023, CYCLAMED mène une veille sur :

- Les projets d'infrastructures de valorisation de déchets sur le territoire mahorais ;
- Les projets potentiels d'incinérateurs à La Réunion en cours de réflexion et/ou de création.

F. Gouvernance et Eco-organismes

Depuis 2019, les éco-organismes ont souhaité créer la plateforme Océan Indien, animée par Maoré Territoires pour le territoire de Mayotte, afin de mettre en place des actions communes sur ce territoire permettant une cohésion de la gestion des déchets entre les différents éco-organismes et les instances locales (collectivités, acteurs du déchet, etc.) et répondant à leurs besoins en matière de prévention et de gestion des déchets.

Une des actions de cette plateforme inter-filières REP est de créer des outils pour appuyer le déploiement et le développement opérationnel des filières REP :

⁵ CSR : Combustible Solide de Récupération

⁶ PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

⁷ INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

a) Pérennisation d'une ligne maritime directe

Rencontres entre les opérateurs, les services de l'Etat ainsi que les compagnies maritimes afin d'échanger sur les moyens à mettre en place pour la pérennisation d'une ligne maritime directe entre l'Océan Indien et l'hexagone (marchandises et déchets – passage 1 à 2 fois par an).

Action en cours de négociation avec les différents acteurs locaux concernés ainsi que toutes les parties prenantes y.c. les éco-organismes.

b) Création d'un site multi-filières

Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – SGAR souhaite impulser une nouvelle dynamique en proposant aux éco-organismes d'étudier la possibilité de créer sur le territoire mahorais deux plateformes multi-filières de regroupement & stockage des déchets en attendant leur export, dont une serait aux normes ICPE.

Ce site de plateformes aurait une surface de 5 à 20 000 m².

Deux difficultés majeures ont été identifiées : l'accès au foncier pour les opérateurs privés et le foncier disponible soumis à de nombreux aléas (règlements des PLU, etc.).

Cette action n'est qu'à la première étape de l'étude de faisabilité.

G. Prévention et gestion des MNU

1. Prévention des MNU générés

La prévention en termes de production de médicaments non utilisés, dépend de plusieurs paramètres :

- Observance des patients de leur traitement prescrit
- Prescription adaptée de la part des médecins
- Travail des industriels sur les quantités de médicaments par boîte adaptée à la moyenne de prescriptions par pathologie
- Dates de péremption des médicaments qui aujourd'hui se situent entre 3 et 5 ans
- Etc.

Ces paramètres dépendent essentiellement des industriels pharmaceutiques, des prescriptions médicales et de l'évolution des habitudes des patients.

Plusieurs actions sont menées par les acteurs de la santé afin de sensibiliser les patients au bon usage du médicament.

CYCLAMED a déjà et continue de mener des partenariats avec les acteurs de la santé sur ces sujets tels que le LEEM, le groupe Vyv, Sanofi, Viatris, etc.

2. Gestion des MNU - Chiffres clés

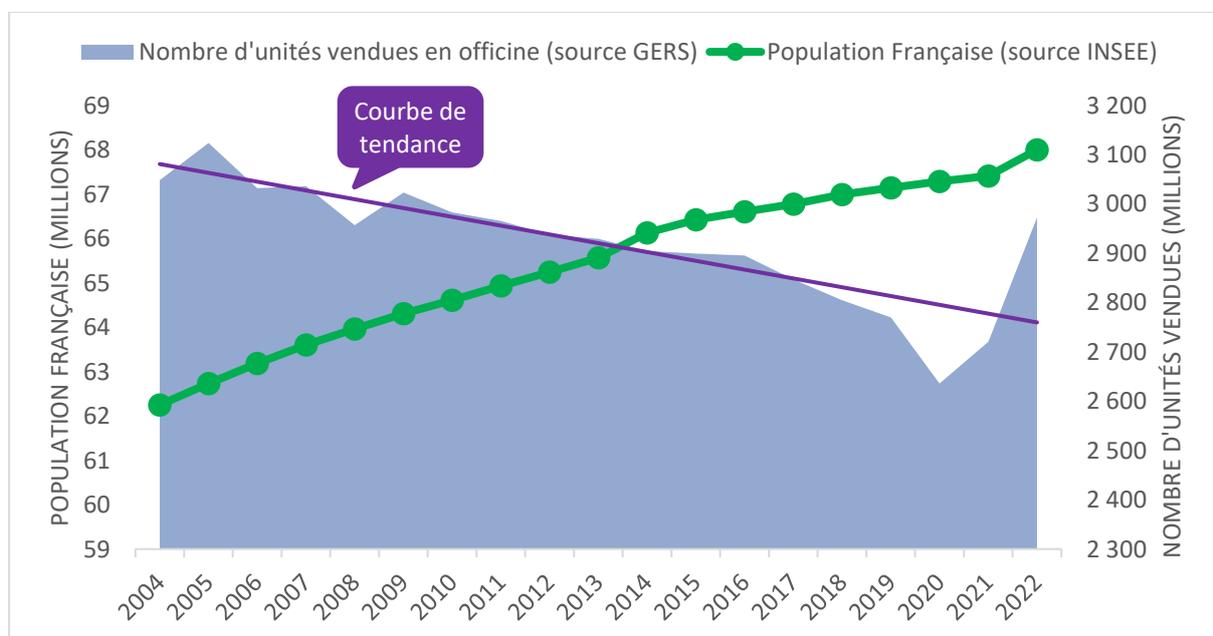
Préambule :

Les données de l'année 2020 ne sont pas présentées dans ce PPGD car nous n'avons pas eu de retour de conteneur cette année-là en hexagone. De plus il est à noter que nous ne devons pas les estimer car elles ne sont pas représentatives de l'état de la collecte des MNU sur le territoire, en raison de la crise COVID 19 où CYCLAMED a communiqué auprès du grand public afin de limiter les retours des MNU dans les officines, en lien avec les confinements successifs et afin de préserver les équipes officinales dans leur activité première qui est la délivrance des médicaments et le conseil aux patients.

a. Quantité de médicaments mise sur le marché

Avant la crise sanitaire en 2020, les ventes unitaires de médicaments en pharmacies d'officine étaient en constante baisse et cela malgré l'évolution à la hausse de la population française.

Après une forte baisse en 2020 comme le montre le graphique suivant, liée directement à la crise Covid, une reprise des ventes a eu lieu en 2021 et en 2022 mais la tendance globale reste baissière.



Pour Mayotte, entre 2019 et 2022, nous notons une augmentation d'environ 27% des quantités de médicaments vendus sur le territoire ainsi qu'une hausse d'environ 11% du nombre d'habitants :

Mayotte	2019	2021	2022
Quantité médicaments ⁸ mise sur le marché (Gers)	2 511 640	2 975 432	3 195 856
Population (INSEE)	269 579	288 725	299 022
Ecart mise sur le marché (VS 2019)	/	18.5 %	27 %
Evolution population (VS 2019)	/	7.10 %	11 %

b. Gisement évalué

Depuis 2010, CYCLAMED réalise tous les 2 ans une étude de gisement désormais dénommée REMEDE avec l'organisme CSA afin d'évaluer le gisement des MNU chez les foyers français dans l'hexagone, en présentiel, jusqu'en 2020.

A partir 2020, nous sommes passé sur une fréquence annuelle et avons intégré les territoires ultra-marins à l'étude.

En raison de la crise Covid, nous avons dû modifier notre méthodologie d'enquête et sommes passé pour l'année 2020 et 2021 en visioconférence en remplacement du présentiel dans les foyers pour effectuer les pesées des MNU. En conséquence, cette modification de méthodologie a induit plusieurs biais dans l'évaluation du gisement. CYCLAMED, avec la validation de ses autorités de tutelle (DGPR, ADEME), considère que l'étude du gisement sur les deux années 2020 et 2021 n'est pas exploitable et que la dernière année de référence à prendre en compte est celle de 2018.

A partir de 2022, l'étude se déroule en présentiel chez les particuliers dans l'hexagone et les territoires d'outre-mer, sur la base d'un panel de personnes interrogées représentatif, pour permettre de disposer de données fiables de pesées des MNU au sein de ces foyers.

Territoire	Nombre d'habitants 2022 (Source Insee)	Gisement estimé 2022 (tonnes)
Mayotte	299 022	28

Au vu de la taille du territoire et du nombre d'habitants, il n'est pas possible pour CSA de disposer d'un panel de participants assez représentatif pour évaluer spécifiquement le gisement sur Mayotte.

⁸ La quantité évoquée est en nombre de boîtes de médicaments

Cependant, pour les besoins du présent PPGD, nous avons procédé à une estimation de ce gisement à Mayotte sur la base de celui évalué en Guyane, seul territoire d'outre-mer dont la population est comparable à celle de Mayotte.

Le gisement évalué par CSA après enquête auprès des foyers guyanais est de 56 tonnes et la quantité de médicaments mise sur le marché en Guyane (source Gers) est de 20 boîtes par habitant. On peut donc estimer que Mayotte, avec ses 10 boîtes vendues / habitant, a un gisement d'environ 28 tonnes.

c. Collecte CYCLAMED

Sur Mayotte, au vu des tonnages très faibles de MNU et afin d'optimiser le remplissage du conteneur maritime, nous avons un retour de ce dernier en hexagone tous les 2 à 3 ans. En 2022, le conteneur retourné en hexagone pour la collecte de 2020, 2021 et 2022 contenait 4 tonnes de MNU.

Nous estimons la quantité de MNU collectée par an à environ une (1) tonne.

Comme évoqué ci-dessus, nous ne disposons pas des données sur Mayotte pour les 3 dernières années :

2022	Mayotte	National
Gisement MNU (t)	28	13 443 ⁹
Collecte MNU (t)	1	9 415
Taux de collecte	4 %	71 %

2021	Mayotte	National
Gisement MNU (t)	NC	17 600 ¹⁰
Collecte MNU (t)	1	9 833
Taux de collecte	/	56 %

2019	Mayotte	National
Gisement MNU (t)	NC	17 600 ¹¹
Collecte MNU (t)	1	10 675
Taux de collecte	/	61 %

⁹ Gisement CSA 2022/2023

¹⁰ Année de référence pour l'étude gisement est celle de 2018 pour les données 2019 & 2021

¹¹ Gisement CSA 2018 (étude réalisée tous les 2 ans)

Données complémentaires depuis 2019 :

Intitulé	Mayotte			National		
	2019	2021	2022	2019	2021	2022
Population (INSEE)	269 579	288 725	299 022	66 977 703	67 407 241	67 842 591
Collecte MNU (g/hab)	3.71	3.5	3.34	159	146	139
Nombre de pharmacies d'officine (CNOP)	23	24	25	21 535	20 880	20 721
Nombre de pharmacies d'officine / hab	0.85×10^{-4}	0.83×10^{-4}	0.84×10^{-4}	3.21×10^{-4}	3.10×10^{-4}	3.05×10^{-4}

Mayotte dispose d'un maillage territorial en nombre de pharmacies d'officine par habitant **très inférieur** à l'hexagone en raison de sa spécificité géographique, topographique, son réseau d'infrastructures et ses problématiques économiques, sociales, sécuritaires ainsi que son accessibilité au foncier.

Compte tenu que l'ouverture d'une pharmacie d'officine dépend de l'ARS et de l'ordre des pharmaciens, une action directe de la part de CYCLAMED sur l'amélioration du maillage territorial de ces officines ne peut pas être envisagée.

Le travail lancé en 2023 sur les partenariats avec les infirmiers libéraux et les CCAS devrait permettre à CYCLAMED d'améliorer sa collecte des MNU.

H. Evolution du gisement et de la collecte des MNU

La production des déchets de MNU est spécifique et ne ressemble en rien aux autres flux de déchets.

Afin de l'expliquer, il faut prendre en considération plusieurs paramètres :

- Il est observé que les patients adoptent une meilleure observance de leur traitement et cela depuis des années, ce qui se traduit par une moindre présence de médicaments non utilisés ou périmés chez nos concitoyens ;
- Les médecins prescrivent de moins en moins de médicaments et sur une durée plus courte en adéquation avec le besoin des patients et leurs pathologies ;
- Les industriels ne cessent de travailler sur l'optimisation des quantités de médicaments par boîte la plus adaptée à la moyenne de prescription par pathologie ;
- Les dates de péremption des médicaments allant de 3 à 5 ans. Cela se traduit par le fait que les médicaments délivrés aux patients en année « n », ne seront périmés et éventuellement mis dans le circuit des MNU que 3 à 5 ans plus tard ;
- Etc.

Aux vu de ces paramètres, le Médicament qui n'est pas utilisé est voué à diminuer d'année en année et par conséquence la quantité de MNU devenue « déchet » et donc qui ne sera

plus jamais utilisée, l'est aussi. Si nous comparons le MNU à un DEEE, l'équipement une fois acheté et utilisé est indéniablement voué à devenir un déchet un jour contrairement au Médicament pour qui ce n'est pas systématique.

Jusqu'à aujourd'hui, le gisement des MNU chez les Français ne cesse de décroître. Il est ainsi passé d'environ 17 600 tonnes en 2018 à 13 443 tonnes en 2022/2023. Cette tendance devra se confirmer dans les années à venir et se répercutera également sur la quantité de MNU produite qui suivrait la même tendance.

En ce qui concerne les territoires ultra-marins, leurs spécificités en tant qu'îles et/ou territoires n'ayant pas accès facilement aux médicaments comme dans l'hexagone, montrent une habitude de conservation des médicaments sur des plus longues durées, considérés comme des potentiels médicaments à utiliser ultérieurement, même s'ils sont périmés, en prévision d'une pénurie et retard de livraison lié aux transports maritimes ou routiers comme c'est le cas de Mayotte.

Au national, nous pouvons ainsi considérer que le gisement ainsi que la quantité de MNU produits tendent à diminuer d'année en année.

Il est à noter qu'en raison de la forte immigration illégale de citoyens comoriens sur l'île de Mayotte qui ne sont pas recensés par l'INSEE, les autorités locales mahoraises admettent que le nombre réel d'habitants est très supérieur aux 299 022 habitants recensés.

Ces habitants supplémentaires, n'ont pas de couverture sociale et disposent d'un accès très difficile aux soins. Ainsi lorsqu'ils achètent un médicament ils ne sont pas assujettis au remboursement de la sécurité sociale et donc ont tendance bien évidemment à le garder pour des besoins futurs.

Nous pouvons supposer également que par solidarité, les habitants de Mayotte se donnent leurs propres traitements entre eux, même si ceux-ci sont en voie de péremption ou déjà périmés.

Il est important de noter qu'il existe un niveau encore assez élevé (mais pas quantifié) de médicaments vendus via les réseaux informels. Ces médicaments-là ne sont pas retournés en pharmacie.

Ajouté à cela, les problématiques d'approvisionnement liés aux transports maritimes, le comportement de maintien du médicament au sein du foyer est renforcé.

Prenons en compte qu'actuellement la population mahoraise est très jeune et que les personnes possédant des MNU sont des mères de foyers et des personnes âgées et considérant qu'une partie de la population n'a pas accès aux soins et n'est pas recensée, il est normal que ce territoire ait un gisement très faible de MNU et que les quantités collectées le soient également comparé à l'hexagone.

I. Objectifs

Afin d'atteindre un taux de collecte équivalent à la l'hexagone à Mayotte, il faudrait que la chaîne sanitaire déployée sur ce territoire par l'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, autorités, etc.) soit à l'identique de l'hexagone pour permettre de générer des comportements comparables vis-à-vis des MNU :

- Accès aux soins pour tous
- Nombre de médecins comparable
- Approvisionnement en médicaments comparable
- Maillage pharmaceutique équivalent
- Infrastructures adaptées (centres de soins, routes, etc.)
- Etc.

a) Objectif 1

Tant que Mayotte ne pourra pas être à minima dans une situation comparable à celle des autres territoires ultra-marins (population illégale, maillage pharmaceutique insuffisant, absence d'accès aux soins pour une partie de la population), fixer des objectifs de collecte comparables à ces derniers est prématuré.

Cependant, CYCLAMED propose sur la base de la seule donnée existante actuelle, d'améliorer le taux de collecte en moyenne de 2% à 5% par an.

CYCLAMED se propose de travailler sur la sensibilisation de la population au retour des MNU ainsi que sur les partenariats avec les parties prenantes (infirmiers libéraux, CCDS, PMI, etc.) afin d'observer sur les trois années à venir (jusqu'en 2025) les quantités qui pourraient potentiellement être collectées en sus de celles déjà récupérées.

Suite à cette observation et analyse, CYCLAMED mettra à jour son PPGD en y proposant des objectifs actualisés sur le taux de collecte.

Gardons pour mémoire que même si nous changeons l'état d'esprit de la population sur le territoire mahorais, leur comportement ne pourra pas être considéré à l'identique de ceux en hexagone ; en effet quand un médicament vient à manquer dans une officine en hexagone, le grossiste-répartiteur fournit ce médicament sous 24 h voire quelques jours dans le cas de rupture nationale, mais dans nos territoires ultra-marins, un manque d'une référence chez le grossiste-répartiteur peut se traduire en plusieurs mois de manque. La patientèle a donc un réflexe de conserver ses MNU même au-delà des dates de péremption.

b) Objectif 2

Les MNU sont rapatriés en hexagone pour y être incinérés ; afin de minimiser autant que possible l'impact carbone de ce retour et pour avoir une bonne maîtrise des coûts, nous

avons et nous continuons de sensibiliser STAR Mayotte au rangement du conteneur maritime pour garantir son plein usage à 420 cartons.

c) **Objectif 3**

Adapter la communication au territoire mahorais, où seulement 40% de la population lit couramment et parmi ceux-ci la grande majorité ne lit pas le français mais le shimaorais. Il faudra donc créer des supports de communication réellement adaptés à la population locale en termes de langue.

J. Actions de communication

1. Messages pour le grand public

- Prévention : Bon Usage du Médicament et rangement de sa boîte à pharmacie familiale (tri régulier des MNU) ;
- Que rapporter et comment ? Incitation au tri affiné : Retour uniquement des Médicaments Non Utilisés (MNU à usage humain, périmés ou non) en pharmacie, sans les emballages vides de médicament, les étuis en carton et notices qui, eux, vont dans le tri sélectif pour un recyclage matière. Aide pour identifier les MNU des autres produits de santé grâce au moteur de recherche sur : www.cyclamed.org

Supports aux messages :

Spot TV, 2 animations pour les écrans d'officines, collectivités locales, milieux scolaires et autres, supports imprimés et kits digitaux (affiches, flyers, bannières...).

En **2018**, pour renforcer notre impact à Mayotte, CYCLAMED a choisi la télévision qui demeure le média le plus puissant pour sensibiliser le grand public.

CYCLAMED a communiqué pour la 1ère fois sur la chaîne TV, Mayotte 1ère, leader de cette région d'Outre-mer du :

- 29 janvier au 18 février
- 23 juillet au 12 août

Deux spots ont été diffusés et ont incité, comme en métropole, à la séparation des emballages en carton et notices en papier destinés au tri sélectif de leur domicile, avant le retour des Médicaments Non Utilisés (MNU) en pharmacie.

De plus, les officinaux de Mayotte ont reçu, comme ceux de métropole, tous les supports de communication et lettre d'information que nous avons envoyés et mis gracieusement à leur disposition (cf. Annexes).

CYCLAMED a participé aux réunions organisées par l'inter-filières regroupant les éco-organismes et d'autres entités : ADEME, collectivités locales, observatoires des déchets... pour faire avancer les projets communs.

En **2019**, CYCLAMED a continué ses campagnes TV sur Mayotte 1ère en rajoutant sur son spot TV une mention pour mettre en valeur que le geste écocitoyen du retour des MNU est bien opérationnel dans toutes les officines de métropole et d'Outre-mer.

Quatre vagues diffusées du :

- 21 janvier au 17 février (4 semaines)
- 15 avril au 14 mai (4 semaines)
- 5 août au 1er septembre (4 semaines)
- 30 septembre au 27 octobre (4 semaines)

En **2020**, quatre vagues TV sur Mayotte 1ère (en synergie avec notre campagne TV de métropole) ont été diffusées :

- Du 6 janvier au 2 février
- Du 6 juillet au 2 août
- Du 31 août au 27 septembre
- Du 2 novembre au 6 décembre

Avec notre facilitateur de Mayotte, Franck Toy Ebele, les actions ont consisté à développer la connaissance de la filière des MNU auprès des professionnels de santé, des différentes parties prenantes et du grand public par l'envoi de nos supports et nos communiqués.

En **2021**, 3 vagues TV ont été diffusées sur Mayotte 1ère (en synergie avec notre campagne TV de métropole) :

- Du 1er janvier au 28 février
- Du 5 au 31 juillet
- Du 20 septembre au 31 octobre

Pendant la crise Covid, notre facilitateur a également adressé nos messages auprès de l'ARS et Conseil de l'Ordre des pharmaciens de Mayotte pour qu'ils les relayent à leur tour auprès de leurs interlocuteurs.

En **2022**, trois vagues de sponsoring TV ont été diffusées sur Mayotte 1ère :

- Du 24 janvier au 11 février (4 semaines)
- Du 1er juin au 1er juillet (5 semaines)
- Du 7 septembre au 26 septembre (3 semaines)

A l'occasion de la visite du Président, du Directeur Général et de la Cheffe de projet Qualité, Environnement et Logistique de Cyclamed à Mayotte les 17 et 18 novembre 2022,

des rendez-vous avec la presse ont été organisés. Ainsi, des reportages, émissions de TV, radio et articles ont permis de sensibiliser le grand public de Mayotte au retour des MNU en pharmacie, sans les étuis en carton et notices.

Les retombées médiatiques sur : JT de Mayotte 1^{ère} et interview radiophonique sur Matin 1^{ère}, Passage à M'Parano, émission Unono, Mayotte Hebdo...

Des rencontres ont eu lieu pour informer et échanger avec d'autres parties prenantes, afin de développer « le réflexe Cyclamed » du retour des MNU en pharmacie avec des associations de consommateurs et de patients à la CCI, avec le syndicat des infirmiers et des médecins.

En **2023**, avec le nouveau spot de sponsoring TV, trois vagues ont été diffusées ou sont prévues sur Mayotte 1^{ère} :

- Du 16 janvier au 11 février (4 semaines)
- Du 5 au 30 juin (4 semaines)
- Septembre

Avec nos facilitateurs, des actions locales de proximité sont entreprises et continueront de l'être en lien avec d'autres parties prenantes. Pour la première fois, (et ce serait une première parmi les éco-organismes), CYCLAMED a réalisé une affiche traduite en plusieurs langues pour répondre aux besoins de la population locale. Nos messages seront ainsi compris par tous. De même, l'affiche comprend beaucoup de visuels et une identité locale.

En effet, le shimaoré est la langue majoritairement parlée par les habitants de Mayotte. Moins répandu sur l'île, le français (langue officielle) est surtout parlé par les jeunes, les personnes diplômées et les Français nés en dehors de Mayotte. De même, nous nous sommes adaptés à la situation du taux d'illettrisme en français. En 2000 : environ 35 % d'hommes et 40 % de femmes. L'illettrisme en arabe est moindre, car la langue et l'alphabet arabes sont enseignées avec assiduité dans les madrasas ou écoles coraniques.

Nous avons donc réalisé ces affiches en plusieurs versions :

JE RAPPORTE MES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS EN PHARMACIE

1 Je trie mon armoire à pharmacie*

2 Je mets l'emballage vide et la notice dans la borne bleue du trio

3 Je réunis les médicaments non utilisés triés

4 Je confie mes médicaments non utilisés à ma pharmacie

* Un doute ? Rendez-vous sur www.cyclamed.org

Médicaments non utilisés que je peux rapporter

COMPRIMÉ, GÉLULE, SACHET, POUDRE OU LIQUIDE	POMMADE, CRÈME, GEL
SUPPOSITOIRE, OVULE	AMPOULE
AÉROSOL, SPRAY	SIROP, SOLUTION BUVALE
INHALATEUR	DOSEUR OCULAIRE, COLLYRE

[@cyclamed.france](https://www.facebook.com/cyclamed.france) [@Cyclamed_france](https://twitter.com/Cyclamed_france) [@cyclamed_france](https://www.instagram.com/cyclamed_france)

NISSU VINGA MALALAO TSA YA RUMIA PHARMACIE

1 Nissu tsahoua malalao yangu dagoni *

2 Nissu tria i boiti yahé harimoua trio bilé

3 Nissu ngulidza malalao kaya rumiwa

4 Nissu veleha malalao kaya rumiwa pharmacie

* Mawulidza zaidi ? Indira ha ndaba zu interneti www.cyclamed.org

Malalao kaya roumiwa nitso jouao ni ya vingué

Mbia, ounga, aou maji

[@cyclamed.france](https://www.facebook.com/cyclamed.france) [@Cyclamed_France](https://twitter.com/Cyclamed_France) [@cyclamed_france](https://www.instagram.com/cyclamed_france)

نسوفنغا فرمسي مللوو تسيروميا

1. نسوتسهووا مللوو ينغو دغوني*
* ميليزيو زاندي؟
يندرها نوريا زا انترنت
www.cyclamed.org

2. نسو تريا بواتياهي حرىموا اتر و بيلي

3. نسو نغوليدزا مللوو كيروميا

4. نسو فيليها فرمسي مللوو كيروميا

مللوو كيرومي
نيتسوجووا نيافينغيا
منبيا، نغانو او ماجي

@cyclamed.france @Cyclamed_France @cyclamed_france



2. De 2023 à 2025 : Continuité des actions engagées

- Poursuite de nos campagnes TV sur Mayotte 1ère, tout au long de l'année, en synergie avec nos campagnes TV en métropole.
- Assurer nos actions de communication de proximité avec nos facilitateurs locaux pour nous représenter auprès des instances mahoraises (autorités, collectivités locales, professionnels de santé...).
- Poursuite de la mise à disposition de nos différents supports de communication adaptés pour la profession : kit dédié pour les officines
- Poursuite de la mise à disposition de nos différents supports de communication adaptés pour les administrés : kit dédié pour les collectivités locales ou les milieux associatifs (associations de patients, structures environnementales...).

3. En prévision

- Diffuser les affiches adaptées en « langue locale » dans les officines, lieux publics administratifs en lien avec les collectivités locales, les professionnels de santé. Se rapprocher du Grand Cadi pour afficher dans les madrassas et/ou mosquées...
- S'appuyer sur les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) pour sensibiliser les Mahorais ;
- Information et formation auprès des infirmiers libéraux qui vont au domicile des patients pour les sensibiliser au tri des MNU et à leur retour en pharmacie sans les étuis en carton et notices (tri sélectif) ;
- Diffuser nos affiches dans des lieux divers pour communiquer sur le retour des MNU en pharmacie et sensibiliser une population jeune ;
- Cibler les lieux des PMI (Protection Maternelle et Infantile). En effet, les PMI délivrent des consultations gratuites et mènent des actions médico-sociales de prévention et de suivi pour des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans. La maternité de Mamoudzou est la plus grande de France et d'Europe, avec 11 795 naissances en 2022 ;
- Même si les hôpitaux ne sont pas concernés dans le cadre du dispositif Cyclamed, il sera important de se rapprocher du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) qui dispose de dispensaires, qui peuvent être des relais intéressants pour inciter les personnes à rapporter leurs MNU dans les pharmacies d'officine ;
- Sensibiliser les autres professionnels de santé concernés : médecins, secrétaires médicales, sage-femmes, kinés, CCAS, etc. ;
- Information et formation auprès des associations de patients ;
- Proposer de former les ambassadeurs du tri des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) pour inciter les administrés à bien rapporter les MNU en officine ;
- Des supports de communication sont en cours de création pour mettre à disposition des milieux scolaires du secondaire (collèges, lycées) des actions de sensibilisation. Les jeunes peuvent être des relais auprès de leurs parents et grands-parents. Les interventions sont en lien avec le programme « l'action de l'homme sur l'environnement » et présence souhaitée de l'infirmière de l'établissement pour appuyer cette sensibilisation ;
- Participation à des manifestations liées à la santé, l'environnement... ;
- S'appuyer sur le réseau des entreprises ou associations d'aide à domicile pour informer et sensibiliser les Mahorais ;
- Informer et former les autres professionnels de santé : médecins, pôles de santé...

4. En complément

Des kits digitaux pour sites Internet et réseaux sociaux existent pour :

- Les officinaux à l'attention de la patientèle
- Les officinaux pour l'équipe officinale
- Les collectivités locales ou régionales
- Les milieux associatifs...

K. Annexes

- ANNEXE 1 : affiche triez bien – grand public
- ANNEXE 2 : sécurité des professionnels – équipe officinale
- ANNEXE 3 : tenue des réceptacles de collecte – pour les grossistes-répartiteurs à diffuser auprès de leurs clients officinaux
- ANNEXE 4 : Affiche « hors pharmacie » pour les collectivités locales, associations, milieux scolaires...
- ANNEXE 5 : Affiche « 10 conseils pour ranger son armoire à pharmacie »

ANNEXE 1

AIDEZ VOTRE PHARMACIEN : TRIEZ BIEN !

1 Je sépare les emballages en carton et les notices que je mets dans le tri sélectif.



PATCH



POMMADE,
CRÈME, GEL



SUPPOSITOIRE,
OVULE



COMPRIMÉ, GÉLULE,
SACHET POUVRE
OU LIQUIDE



INHALATEUR



AÉROSOL,
SPRAY



SIROP,
SOLUTION
BUVABLE



AMPOULE



DOSETTE
OCULAIRE,
COLLYRE

2

Je rapporte à la pharmacie mes Médicaments Non Utilisés, à usage humain, périmés ou non.

3 Je m'assure qu'il n'y a **ni piquant, ni tranchant, ni coupant**, qui sont à placer dans une **boîte à aiguilles** sécurisée remise gracieusement par le pharmacien.



4

Grâce à ce geste, je protège la santé et la planète en éliminant mes médicaments dans le respect de l'environnement avec une valorisation énergétique.

ANNEXE 2

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA **SÉCURITÉ** DES PROFESSIONNELLS

INTERDIT DANS LES CARTONS CYCLAMED :



PRODUIT CHIMIQUE

- En provenance des patients : À déposer en déchèterie
- En provenance de votre activité professionnelle : Contacter la délégation régionale de l'ADEME



MASQUE, GANT CHARLOTTE ET BLOUSE

À enfermer dans un sac plastique pour ordures ménagères et à conserver 24h avant de les jeter dans la poubelle.



PARAPHARMACIE, COMPLÉMENT ALIMENTAIRE

À mettre dans les ordures ménagères



APPAREIL DE MESURE

À déposer en déchèterie



RADIOGRAPHIE

À déposer en déchèterie



SERINGUE, AIGUILLE (neuve ou utilisée)

À mettre dans le circuit DASTRI



THERMOMÈTRE À MERCURE

À déposer en déchèterie ou contacter la Mairie



TROD*

Sérologique ou rhino-pharyngé

À mettre dans le circuit DASTRI

*Test Rapide d'Orientation Diagnostique

MNU DES PARTICULIERS AUTORISÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED :



COMPRIMÉ,
GELULE,
SACHET...



SIROP,
SOLUTION
BUVABLE



SUPPOSITOIRE,
OVULE



POMMADE,
CRÈME, GEL



INHALATEUR



AÉROSOL,
SPRAY



AMPOULE



DOSETTE
OCULAIRE,
COLLYRE



PATCH

Avant de remettre votre carton Cyclamed à votre grossiste-répartiteur :



Assurez-vous que le carton est bien fermé et identifié au nom de votre pharmacie

Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :

Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : association@cyclamed.org

ANNEXE 3



LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS DES PARTICULIERS COLLECTÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED EN OFFICINE

Qu'est-ce qui est collecté ?

Seuls les Médicaments Non Utilisés des particuliers à usage humain, périmés ou non, entamés ou non, sont collectés dans le cadre du dispositif Cyclamed.
Les emballages en carton et les notices en papier sont à placer dans le bac de tri sélectif du domicile des particuliers.

Le rôle du pharmacien d'officine

Sensibiliser et inciter les particuliers à rapporter leurs médicaments non utilisés en pharmacie, sans leurs emballages en carton et notices en papier.



Points clés à respecter pour la reprise des cartons par le grossiste-répartiteur



Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :
Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : association@cyclamed.org



Cyclamed



@Cyclamed_France



@Cyclamed_France



Cyclamed

www.cyclamed.org

ANNEXE 4

**MES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS,
JE PROTÈGE MA PLANÈTE,
JE LES RAPPORTE EN PHARMACIE !**



**CONFRIMÉ,
GÉLULE, SACHET
POUDRE OU LIQUIDE**

**POMMADE,
CRÈME, GEL**

**AÉROSOL,
SPRAY**

**SIROP,
SOLUTION BUVALE**

**SUPPOSITOIRE,
OVULE**

AMPOULE

INHALATEUR

**DOSETTE OCULAIRE,
COLLYRE**

**Notices et
emballages en carton
dans le tri sélectif**

En rapportant vos Médicaments Non Utilisés à la pharmacie, vous évitez les accidents domestiques et vous protégez l'environnement. Les médicaments collectés par Cyclamed sont valorisés en énergie et permettent de chauffer et d'éclairer 7000 logements par an.

www.cyclamed.org

[@cyclamed.france](https://www.facebook.com/cyclamed.france) [@Cyclamed_France](https://twitter.com/Cyclamed_France) [cyclamed_france](https://www.instagram.com/cyclamed_france)



ANNEXE 5



10 CONSEILS POUR RANGER SON ARMOIRE À PHARMACIE

Le médicament n'est pas un produit quotidien comme les autres : mal géré, il peut être responsable d'accidents domestiques et peut polluer les sols et rivières.

© CYCLAMED Septembre 2021 RAL/LAR/D

1 Centraliser dans une armoire

À l'abri de l'humidité, de la lumière et de la chaleur, donc ni dans la salle de bain, ni dans la cuisine.



2 Fermer à clé

Pour empêcher l'accès aux enfants et limiter les risques d'accidents domestiques.

3 Sur deux étagères

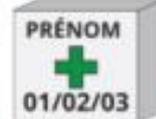
Pour bien séparer les médicaments des adultes et des enfants et éviter les cas de surdosage. L'armoire en hauteur permet de rendre les médicaments inaccessibles aux enfants en bas âge.

4 Dans leurs boîtes d'origine

Et avec leurs notices, afin de pouvoir les identifier, d'avoir accès à des informations sûres, évitant aussi les confusions.

5 Avec le nom de l'utilisateur

Inscrit au stylo ou au marqueur sur la boîte, pour éviter de se tromper de traitement et de partager ses bactéries ou microbes.



6 Noter la date d'ouverture

Une fois ouvert, un sirop, un collyre ou une pommade par exemple se conservent peu de temps. La date sur le conditionnement indique la durée optimale de conservation du produit entamé, (pas sa durée de conservation dès lors qu'il a été ouvert).

7 Trier les boîtes vides

Séparer les boîtes en carton et les notices en papier qui sont à mettre dans le tri sélectif.



8 Mettre de côté les non utilisés

Hormis ceux dont on a besoin régulièrement et ceux pour faire face aux petits accidents, mieux vaut prendre l'habitude de mettre de côté les médicaments partiellement utilisés.

9 Que des médicaments

Bien identifier les médicaments des autres produits de santé (parapharmacie, compléments alimentaires...) avec le moteur de recherche : www.cyclamed.org

! SURTOUT RAPORTEZ VOS MÉDICAMENTS NON UTILISÉS EN PHARMACIE

10 Les médicaments contiennent des substances actives. S'ils sont enfouis, ils peuvent polluer les sols. Jetés dans l'évier ou dans les toilettes, ils se retrouvent dans les rivières.



Les Médicaments Non Utilisés rapportés en pharmacie sont éliminés dans le respect des règles environnementales.



Ils sont incinérés à des fins de valorisation énergétique.

Pour plus d'informations : www.cyclamed.org

[f @cyclamed.france](https://www.facebook.com/cyclamed.france) [@Cyclamed_France](https://twitter.com/Cyclamed_France) [i cyclamed_france](https://www.instagram.com/cyclamed_france)

www.cyclamed.org

